

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 178

Artikel: Genève : les restes de l'IOS
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève: les restes de l'IOS

3 mai 1972 : le juge Pagan passe la main dans l'affaire de l'IOS. Cette nouvelle tient la vedette dans la plupart des quotidiens genevois. Mais le lecteur n'en saura guère davantage. La « Tribune de Genève » du même jour se contente après un rapide résumé de la procédure d'annoncer que « le doyen, M. Robert Pagan, se désiste dans toutes les affaires concernant IOS, qu'il s'agisse de la nouvelle ou de l'ancienne direction. Ces affaires sont reprises par M. Pierre-Christian Weber qui a prouvé... qu'il sait traiter avec beaucoup de clairvoyance les dossiers les plus épais et les plus compliqués. »

Discrétion de la presse romande

Les lecteurs de la presse suisse alémanique ont plus de chance. Après la « National Zeitung » (indépendant, Bâle), le « Sonntagsjournal » (indépendant, Zurich) apporte sur quatre pages de son numéro du 23 avril 1972 des éléments d'information qui seront accueillis avec intérêt au bout du lac Léman.

L'art de revendre les os

Le « Sonntagsjournal » décrit dans le détail de quelle façon le millionnaire américain Vesco a repris l'IOS — géant monstrueux des fonds d'investissement mutuels — en pleine déconfiture. Celui que l'on présentait comme le sauveur, « détacha les derniers restes de viande des os de l'IOS, les mit en sûreté, et au lieu de jeter les os, les revendit en bon commerçant ». Et c'est ainsi que les moyens et petits épargnants, déjà sérieusement malmenés par la gestion du fondateur de l'IOS, Bernard Cornfeld, virent les parts du Fund of Funds, par exemple, passer de 1000 à 338 francs entre 1968 et aujourd'hui.

Dès résistances se firent jour cependant. Dénoncé par un épargnant américain, Vesco est inculpé et

incarcéré pour détournement et gestion déloyale le 30 novembre 1971 avec deux autres directeurs. Ils seront mis en liberté provisoire le lendemain sous caution de 700 000 francs. L'importance de la somme est significative; aussi lorsque le 7 mars 1972, la procédure est suspendue, le dossier classé et la caution restituée, l'étonnement est général. Le juge Pagan, chargé d'instruire l'affaire fait un éclat et affirme que l'on ridiculise ainsi la justice genevoise et qu'on lui donne une gifle.

La chance du millionnaire

Vesco semble pour le moins avoir eu de la chance. Comme il en avait eu précédemment dans son combat contre Cornfeld pour la direction de l'IOS. Aux Etats-Unis, il pouvait compter sur Donald Nixon, neveu du président. A Genève, à la même époque, « La Suisse », toujours selon le « Sonntagsjournal », imprimait à longueur de colonnes des articles à sa gloire. Leur auteur signait « Jean Montagne ». Ces textes « montagnards » provenaient du bureau Allpress qui diffusait de manière habile le matériel nécessaire au jeu de Vesco ». C'est sur des textes de cette agence de relations publiques, parfois repris mot à mot, que s'appuya le député libéral Claude Ferrero pour attaquer le chef du Département de justice et police et lui demander de sévir contre Cornfeld et sa vieille garde qui, selon lui, continuait à bénéficier de l'appui d'avocats réputés et d'éminentes personnalités genevoises.

Une vieille connaissance

Dès le début de son activité à Genève en 1958, Cornfeld avait su s'entourer d'appuis. Ses premières difficultés sérieuses datent de 1967, lorsque la « police des étrangers » ne put ignorer davantage les huit cents cadres et employés étrangers qui se cachaient à IOS derrière une centaine de permis de travail. Cornfeld dut se résoudre à passer la frontière et à installer à Ferney-Voltaire une partie de ses travailleurs illégaux. Des sanc-

tions draconiennes furent prises contre... les seuls étudiants impliqués dans l'affaire : ils durent quitter la Suisse à plus ou moins bref délai.

Cornfeld disposait alors des services des meilleurs avocats de la République. « Il ne leur faisait aucun cadeau, écrit le « Sonntagsjournal », mais faisait de leur talent, un usage adéquat; il confiait comme de juste à l'avocat la défense de ses intérêts et payait pour cela des honoraires. » Parmi les plus connus « le libéral Pierre Raisin, conseiller administratif de la Ville, qui obtint un mandat d'administrateur d'une des sociétés IOS, le radical André Guinand, ancien conseiller national, Ariel Bernheim », ancien président des Jeunesses radicales, moins connu que ses confrères, « qui partageait son bureau d'avocat à Genève avec l'avocate Hilde Schmitt-Marki, laquelle est la femme du chef du Département de justice et police, le conseiller d'Etat Henri Schmitt, qui dirigeait auparavant le bureau d'avocat précité. »

« Justizskandal in Genf »

Au moment où le dossier Vesco est classé, les ennuis judiciaires continuent pour le clan Cornfeld mais « les observateurs attentifs remarquent la nonchalance avec laquelle la justice genevoise instruit deux plaintes contre les anciens chefs de l'IOS ». Edward Cowett, éminence grise de l'empire de Cornfeld et principal accusé ne répond pas aux convocations et peut même quitter la Suisse devenue inhospitalière sans que la justice genevoise s'en émeuve. « IOS Justizskandal in Genf » aboya alors la « National Zeitung ».

Danger : mines non explosées

Faut-il conclure avec le « Sonntagsjournal » que Cowett tirait un profit tardif de l'action « Ne m'oubliez pas » entreprise par Cornfeld et que « peu de gens, à Genève, ont intérêt à ce qu'éclate le feu d'artifice d'un gigantesque procès IOS. A cette occasion, trop de vieille poudre sauterait de nouveau. »